

Sommaire

Esquisse du dépassement
de la normalité policière — 7

1. L'emprise policière — 19

2. Une police surdimensionnée — 59

3. Les origines capitalistes de la police — 95

4. Forme police, forme État — 133

5. L'ordre sans la police — 177

Jalons de l'ordre populaire — 215

Notes — 227

2. Une police surdimensionnée

Loin de subir une paupérisation, la police n'a jamais été aussi bien dotée. Conséquemment, jamais l'encadrement policier de la vie quotidienne n'a été aussi prégnant. Ce fait établi, on rencontre généralement un autre mythe sur la police. Le gonflement de l'institution serait la réponse à une situation objective en matière de criminalité qui se dégrade d'année en année. L'emprise policière ne serait donc pas l'expression d'un projet de réorganisation autoritaire du pays, mais d'une évolution regrettable de la société. Elle serait dictée par des circonstances extérieures à la volonté des gouvernements successifs depuis trente ans. Or ce deuxième mythe ne résiste pas plus à l'examen des faits que le précédent. L'analyser est néanmoins très instructif pour comprendre la France contemporaine. Car l'emprise policière est d'autant plus démesurée que rien n'indique sa nécessité : au contraire, les données trahissent une police totalement surdimensionnée.

Que fait la police ?

Un pays plutôt calme

L'été 2020 a été marqué par un débat autour du prétendu « ensauvagement » de la France, c'est-à-dire une explosion des actes criminels dans le pays. Si le débat en tant que tel était sans intérêt pour qui aspire à une connaissance plus précise de la société française, il a tout de même permis de mettre au clair l'état réel des faits qualifiés de délinquance. Là où les tenants de « l'ensauvagement » avançaient à coups d'anecdotes répétées à l'envi et de chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur, certains chercheurs se sont échinés à rappeler l'existence de données scientifiques sur la question. Ils ont mis en avant une source autrement plus fiable et éclairante sur l'évolution de la criminalité, qui devrait faire autorité : les enquêtes de victimation. Ces enquêtes sont précisément nées pour pallier l'incapacité des statistiques du ministère de l'Intérieur à fournir des connaissances complètes sur l'évolution du « crime ». Comme le précise la sociologue Renée Zauberman, « de nombreuses infractions à la loi pénale, ne parvenant jamais à la connaissance des institutions chargées de les réprimer, ne pouvaient apparaître dans les statistiques que celles-ci produisaient⁸¹ ». La mise en place d'enquêtes de victimation au milieu des années 1980 a rompu cette dépendance aux statistiques policières et judiciaires. Elles mobilisent un nouveau type de

2. Une police surdimensionnée

source, à savoir le témoignage des victimes, et permettent ainsi de mesurer de manière plus fiable les atteintes contre les biens et les personnes comme les vols, destructions et dégradations, ainsi que les agressions non mortelles.

La comparaison entre les données des enquêtes de victimation et celles provenant de la police offre un résultat stupéfiant : depuis le milieu des années 1990 les chiffres policiers dépassent de manière croissante les chiffres de l'enquête en matière d'agressions. Or une telle évolution devrait être impossible. Si la recherche a mis au point l'enquête de victimation, c'est justement parce que la police n'arrivait pas à enregistrer l'intégralité des actes considérés comme délinquants. Par effet de composition les données de l'enquête devraient donc toujours afficher des résultats supérieurs. L'anomalie statistique actuelle s'explique par la « multiplication des lois qui, depuis 1981, mais surtout depuis le milieu des années 1990, ont considérablement étendu la portée du délit de violences de l'article 222-13 du Code pénal en y faisant entrer des violences n'ayant pas entraîné plus de huit jours d'incapacité de travail – et même aucune incapacité de travail⁸² ». Créer de nouvelles incriminations ou requalifier des contraventions en délit – les contraventions n'étant pas comptabilisées – biaise les données policières à la hausse. Ce qui apparaît comme une augmentation des agressions dans

Que fait la police ?

ces données n'est donc en réalité que le résultat d'une manipulation des chiffres par les gouvernements successifs. À ce propos Zauberman est catégorique : « Depuis le milieu de la décennie 1990, les enregistrements policiers sont plus un indicateur de la frénésie législative que de l'évolution de la violence sérieuse et seules les enquêtes sont désormais utilisables pour avoir une idée de son niveau et de son évolution⁸³. » Alors que les données de la police, dépourvues de protocole de mesure stable, affichent, sans surprise, une hausse continue des agressions, les enquêtes indiquent au contraire une légère augmentation au cours des années 1980 et au début des années 1990, puis une stagnation, et une baisse depuis 2002. Loin d'un « ensauvagement », la réalité correspond tout au plus à une stagnation durable des agressions (qui dans l'absolu n'affectent qu'une partie minime de la population). Et cela en dépit du fait que sur la même période la tolérance est devenue moindre vis-à-vis de certaines violences comme les violences conjugales. En ce qui concerne les violences sans contact (menaces, attitudes menaçantes, intimidations, etc.) et les cambriolages on observe une évolution similaire. Quant aux données sur les vols, on constate une baisse depuis le début des enquêtes systématiques au début des années 1990. Dans l'ensemble, sur les trente dernières années, les chiffres concernant les actes qualifiés de délinquants sont stables⁸⁴.

2. Une police surdimensionnée

Cette mise au point faite, on peut légitimement s'interroger sur les finalités des statistiques du ministère de l'Intérieur. La réponse est tout aussi simple que contre-intuitive : ce que mesurent les chiffres de la police n'est pas la réalité du crime mais l'activité des policiers et gendarmes. Il s'agit donc tout d'abord d'un outil de gestion. L'évaluation de la performance des forces de l'ordre est soumise à sa quantification. Et c'est précisément pour ça que, au-delà des erreurs, les statistiques policières font « fréquemment » l'objet de manipulations⁸⁵. Étant simultanément objet de l'évaluation et maître de l'enregistrement, le policier peut être tenté d'embellir les statistiques. Mais la tentation de manipuler ne vient pas seulement du bas de la hiérarchie. Car la fonction d'outil de gestion des statistiques policières se double d'une fonction de communication. Dès lors, la statistique policière reflète aussi la « pression politique directe ou indirecte sur les chiffres⁸⁶ ». Si la manipulation de grandes bases de données s'effectue généralement à l'abri des regards extérieurs, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin en a pourtant fourni une leçon magistrale, involontairement publique. À l'occasion d'une manifestation contre la loi sécurité globale le 13 décembre 2020, le ministre a tweeté en direct des chiffres d'« individus ultra-violents » arrêtés⁸⁷ : 24 interpellations enregistrées 12 minutes après le début officiel de la manifestation, au bout de 2 heures de

Que fait la police ?

manifestation le compteur monte à 81, pour enfin atteindre le chiffre définitif de 142 interpellations. Se sentant vraisemblablement pousser des ailes, le ministre n'a pas vu que son opération pouvait avoir l'effet inverse de celui prévu. En effet, il a oublié que les suites judiciaires de ces interpellations sont vérifiables. Et la vérification a abouti au constat que la grande majorité des interpellés n'a pas été poursuivie pour des faits de violence. Pire, ces nombreuses arrestations peu cordiales ont remis une pièce dans le juke-box des violences policières. En fin de compte, et malgré lui, le ministre n'a pas seulement permis de démontrer le caractère arbitraire des interpellations, et la manipulation statistique qui en découle, mais aussi les pratiques violentes des forces de l'ordre.

Malgré ses avantages, l'enquête de victimation souffre aussi d'un angle mort important. Elle ne permet pas d'enregistrer les comportements considérés comme délinquants sans victime directe. De ce fait, la vente de produits illégaux mais aussi, et surtout, la fraude fiscale ou encore la corruption passent sous les radars. Cette faille est partiellement compensée par l'activité policière qui enregistre la vente de produits illégaux, notamment des drogues. Mais cet enregistrement est loin d'être représentatif. Au-delà des manipulations conscientes, les interventions policières génèrent des résultats biaisés dans la mesure où l'activité policière est traversée par des conceptions

2. Une police surdimensionnée

stéréotypées de la population. Par conséquent, la police s'intéresse « à *certain*s crimes commis par *certain*es personnes dans *certain*s quartiers à une *certain*e heure de la journée⁸⁸ ». Inversement, elle se distingue par un entrain bien plus modéré en matière de fraude fiscale et de corruption. Pour faire partie du club très sélectif des personnes susceptibles d'en être coupables, il faut généralement remplir un critère central : être riche. Comme le souligne l'économiste Gabriel Zucman, la fraude fiscale est un « sport de (très) riche⁸⁹ ». Chaque année l'État français perd au minimum 13,3 milliards de dollars, soit 22 % des revenus de l'impôt sur les sociétés⁹⁰. Dans une autre veine, les quelques centaines d'homicides annuels en France font pâle figure à côté des 100 000 décès liés à la pollution de l'air⁹¹, sans parler des multiples autres causes de mort prématurée comme le chômage ou les privations. La conséquence de cet angle mort pour les chiffres de la délinquance est qu'ils se caractérisent par un biais de classe. Sous-estimant les crimes des riches, les données exposent avant tout les faits commis par les membres de la classe populaire. Tout débat autour des chiffres de « la délinquance » a donc inévitablement en arrière-goût la stigmatisation de la classe populaire, et son pendant, la mise en valeur de la prétendue supériorité morale des plus riches.

En fin de compte, si le débat sur « l'ensauvagement » a largement contribué à obscurcir la réalité

Que fait la police ?

des actes considérés comme délinquants, il a tout de même sensibilisé un public plus large à l'importance des enquêtes de victimation. Celles-ci sont significatives pour deux raisons. Premièrement, elles démontrent la stabilité des actes en question au cours des dernières décennies. Deuxièmement, elles permettent de mettre en perspective l'emprise policière car, dans ce cas, à quoi bon dédier une somme toujours croissante d'argent public aux services de police ?

Plus de police, moins de délinquance ?

Les arguments invoqués jusqu'à présent suggèrent que la police est surdimensionnée : face à une demande constante, l'offre a fortement augmenté. Mais on pourrait nous objecter que les chiffres de la délinquance sont stables depuis trente ans précisément parce que les dépenses pour la police augmentent. C'est autour de cette supposée évidence causale qu'un débat important a eu lieu aux États-Unis au printemps 2020, suite à la forte mobilisation de Black Lives Matter après la mort de George Floyd. Kamala Harris, alors sénatrice démocrate, a défendu le bien-fondé de sa proposition de loi, le *Justice in Policing Act*⁹², en mettant en cause l'équation simple selon laquelle plus de police signifie plus de sécurité. Conjugée à l'ambiance du moment imprégnée des appels au définancement ou à l'abolition de la police, cette

2. Une police surdimensionnée

déclaration a mis le feu aux poudres. S'appuyant sur une étude récente de l'économiste Steve Mello, au titre évocateur *More cops, less crime* [Plus de policiers, moins de crimes]⁹³, des chercheurs et une partie du public américain se sont opposés à tout projet de réduction des dépenses publiques pour la police.

Interpellé par la manière dont son étude était utilisée dans le débat public, Mello a réagi en déclarant que les propos de Harris (et de beaucoup d'autres) ne contredisaient pas vraiment les résultats de son étude. Celle-ci repose sur un calcul coût-bénéfice qui oppose le coût estimé du crime (200 milliards de dollars par an) aux dépenses publiques pour la police (100 milliards de dollars par an). Ce raisonnement amène à la conclusion apparemment sans appel qu'un policier supplémentaire réduit les coûts de la criminalité de 352 000 dollars. Toutefois, et c'est la première mise en garde de Mello, le chiffre du coût du crime est une estimation dont certaines valeurs sont particulièrement difficiles à quantifier. Par conséquent, l'efficience apparente des dépenses pour la police est sensible aux présupposés sous-jacents de l'étude. Mello précise que « sous des postulats plus conservateurs concernant le bénéfice de la réduction du crime le programme [de dépenses publiques pour la police étudié] échoue au test de coût-bénéfice⁹⁴ ».

Dans un deuxième temps, il ajoute que son analyse du coût-bénéfice ne mesure que les coûts

Que fait la police ?

budgétaires associés à l'embauche de policiers et les bénéfices estimés de la réduction des crimes. Or, le problème inhérent à une telle analyse est qu'il « pourrait y avoir d'autres coûts ou bénéfices associés à l'augmentation des effectifs policiers que je ne mesure pas dans l'article, ce qui complique encore plus le calcul du coût-bénéfice final⁹⁵ ». En d'autres termes, cette recherche ne prend pas en compte les « coûts » engendrés par le fait récurrent qu'un policier tue, blesse ou discrimine un civil. Comment d'ailleurs prétendre pouvoir mesurer en unités monétaires la perte d'un œil ou la mort d'une personne ? En suivant cette seconde mise en garde, Mello précise par ailleurs, en référence aux propos de Harris, que si son étude suggère que la police peut réduire la criminalité, un ensemble plus large de recherches montre que la réduction de la criminalité passe par des investissements publics dans les quartiers concernés. Même sans les biais méthodologiques mentionnés, les calculs coût-bénéfice souffriraient donc toujours d'une faiblesse centrale. Postulant que seule la police peut réduire la criminalité, ils ignorent le fait établi que les dépenses en matière de santé ou d'éclairage publics produisent des effets autrement plus importants que les forces de l'ordre, sans générer les « coûts » associés aux pratiques discriminatoires de la police⁹⁶.

D'autres études enfoncent le clou, démontrant qu'il n'y a pas de corrélation entre les dépenses